

CA14 08 0001

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 janvier 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Michèle D. Biron
Maurice Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

À 19 h 45 la séance est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 20 heures, il y a reprise de la séance générale du Conseil d'arrondissement du mardi 7 janvier 2014 ajournée à 19 h 45.

CA14 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 janvier 2014.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 7 janvier 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0003

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 3 décembre 2013 et de la séance spéciale du 16 décembre 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 3 décembre 2013 et de la séance spéciale du 16 décembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0004

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 19 h 45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- Est-ce qu'il y avait un projet de construire un chalet permanent au parc Beudet?

Réponse (Alan DeSousa) : la décision a été prise de ne pas le faire pour des raisons de coûts et d'utilisation, et étant donné que le parc est localisé près du métro, cela attirerait une clientèle non désirée.

- Il propose que l'arrondissement achète la roulotte pour la décorer et la modifier.

Réponse (Alan DeSousa) : compte tenu des coûts et de l'entreposage, la location est plus avantageuse pour l'instant.

Le 7 janvier 2014

Monsieur Iqbal Johal, du 1802, rue Couvrette:

- Problème de vente de stupéfiants et autres incivilités dans le stationnement du parc Saint-Laurent.

Réponse (Alan DeSousa) : le Service de la police a pris note de la problématique et verra ce qui peut être fait.

CA14 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133331001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

CA14 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378031 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2014 de la Ville de Montréal..

ADOPTÉ.

CA14 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378032 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, et des travaux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 janvier 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, et des travaux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2014 de la Ville de Montréal.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles
 - un représentant de la Division de la voirie.

ADOPTÉ.

CA14 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378033 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'un laboratoire de sol pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, et des travaux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'un laboratoire de sol pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, et des travaux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2014.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles
 - un représentant de la Division de la voirie.

ADOPTÉ.

CA14 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133331002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue d'une étude sur l'état du bâtiment pour la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour une étude sur l'état du bâtiment pour la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.

Le 7 janvier 2014

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'évaluation :

- un représentant de la Direction des services administratifs
- un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- deux représentants de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA14 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378028 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'installation de bornes de recharge véhiculaire et de construction d'infrastructures souterraines dans six sites - Demande de soumissions 13-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises électriques Michel Guertin inc.	98 916,66 \$
Les Entreprises d'électricité Lambert inc.	130 548,58 \$ (corrigé)
Construction N.C.R. inc.	169 156,97 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises électriques Michel Guertin inc.** le contrat pour les travaux d'installation de bornes de recharge véhiculaire et de construction d'infrastructures souterraines dans six sites, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 décembre 2013, totalisant la somme de 98 916,66 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134378028 : 94 615 \$) :

6430.3010002.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136121008 relatif aux placements publicitaires 2014.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doivent faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens;

ATTENDU que la Direction des services administratifs et greffe ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises doivent publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 130 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental S.E.N.C. pour les placements publicitaires 2014.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA 1136121008) :

2430.0010000.304755.01801.53801.014024.0000.000000.000000.00000.00000	47 356,48 \$
2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.00000.00000	6 765,21 \$

Le 7 janvier 2014

2430.0010000.304701.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	40 591,27 \$
2430.0010000.304720.07289.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	17 138,54 \$
2430.0010000.304729.06101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	5 412,17 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130911006 relatif à la liste des librairies (fournisseurs) et à l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2014.

ATTENDU que les sommes prévues en 2014 pour l'acquisition de biens culturels sont estimées à 781 400 \$;

ATTENDU que les bibliothèques prévoient acheter leurs biens culturels auprès d'une vingtaine de fournisseurs, dont six librairies pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et les autres pour les acquisitions inférieures à 25 000 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des librairies (fournisseurs) pour l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2014.
- 2.- D'approuver une dépense de 781 400 \$.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA 1130911006) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015029.0000.000000.000000.000000.00000	587 200 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015028.0000.000000.000000.000000.00000	103 600 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015078.0000.000000.000000.000000.00000	13 600 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015079.0000.000000.000000.000000.00000	77 000 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130911007 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé mettent à la disposition de leurs usagers environ 300 titres différents de revues, journaux et de bases de données spécialisées répondant aux besoins d'une clientèle variée, francophone, anglophone et allophone, adultes et jeunes;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour un montant maximal de 107 000 \$.
- 2.- D'en autoriser le paiement en 2014.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130911007) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.00000	91 000 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.00000	16 000 \$

ADOPTÉ.

Le 7 janvier 2014

CA14 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132298008 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2014.

ATTENDU qu'Esri Canada ltée est l'unique fournisseur habilité à offrir ce service pour les logiciels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec la firme Esri Canada ltée pour l'année 2014, pour un montant de 44 144,38 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132298008 : 38 917,45 \$) :

2430.0010000.304753.01303.55404.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132298009 relatif à une dépense en faveur Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0269 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et concluant une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015 (entente numéro 781453);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 120 000 \$ en faveur de Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132298009 : 120 000 \$) :

2430.0010000.304753.01303.55404.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130911005 relatif à une dépense pour la location de iPads pour les bibliothèques de février à décembre 2014.

ATTENDU que dans le cadre des services visant le libre-accès à des équipements informatiques performants pour ses usagers, il y a lieu de poursuivre le service de location de iPads dans les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2014;

ATTENDU que la firme Stay Connected inc. est le seul fournisseur offrant ce service de location en Amérique du Nord;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 30 000 \$ en faveur de Stay Connected inc. pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux-Saint-Laurent et du Boisé, pour la période de février à décembre 2014.

Le 7 janvier 2014

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130911005 : 27 060,85 \$) :

2430.0010000.304722.07231.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818019 relatif à une contribution financière additionnelle à Félines Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2013.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080153 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2013 et accordant une contribution financière non récurrente de 7 000 \$ à Félines Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2013;

ATTENDU la requête additionnelle d'intervention pour cinq chats errants dans le secteur du Vieux Saint-Laurent ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une contribution financière additionnelle de 600,26 \$ à Félines Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130818019 : 600,26 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378029 relatif à la modification de la liste des rues du volet 4 de la soumission 13-028 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080620 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et octroyant à la firme Groupe Triforce inc. le contrat pour les volets 1, 3 et 4 des travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits (soumission 13-028);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la liste des rues du volet 4 afin d'inclure les travaux exécutés sur le boulevard Poirier et retirer certains travaux faisant partie du contrat de la soumission 13-028 mais qui ne seront pas exécutés en 2013, telle que détaillée au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la modification de la liste des rues du volet 4 de la soumission 13-028 octroyée à Groupe Triforce inc. pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits, telle que détaillée au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA14 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130344003 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2014.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des Transports du Canada;

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'oeuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

ATTENDU que l'arrondissement dispose sur son territoire de huit passages à niveau et de seize conduites souterraines passant sous la propriété du Canadien National;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 61 376,50 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier - CTA1130344003: 61 376,50 \$) :

2430.0010000.304742.03141.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134286004 relatif à un règlement hors cour en faveur de Horizon Multiressource inc. en capital, intérêts et frais.

ATTENDU l'appel d'offres lancé en mai 2012 par l'arrondissement pour des services professionnels visant à effectuer l'inventaire des arbres et la prescription des travaux arboricoles pour le patrimoine arboricole public de l'arrondissement, lequel compterait plus de 27 000 arbres;

ATTENDU les quatre entreprises, incluant celle de la demanderesse, ayant déposé des soumissions en réponse à l'appel d'offres;

ATTENDU que le prix soumis par la demanderesse était grandement en deçà de la moyenne des soumissions;

ATTENDU la clause du devis descriptif permettant à l'arrondissement d'exclure cette soumission;

ATTENDU qu'il est apparu à la Ville que les services d'un expert seraient nécessaires afin de traiter de ces questions;

ATTENDU l'offre de règlement de 3 000 \$ présentée et acceptée par la demanderesse;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un règlement hors cour de 3 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages d'un montant de 120 940 \$ intentée par Horizon Multiressource inc.
- 2.- D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Myrtho Adrien du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière - division Responsabilité, un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de Horizon Multiressource inc.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier : CTA1134286004 : 3 000 \$) :

2430.0010000.304700.01819.66501.015809.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369007 relatif recommandant au Comité exécutif d'autoriser une réclamation pour la remise en état du chalet du parc Poirier.

ATTENDU que le chalet du parc Poirier a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013;

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que le bâtiment est lourdement endommagé et demeure fermé depuis cette date;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer une réclamation selon le principe d'auto-assurance;

ATTENDU que les coûts de réclamation sont de 115 940,85 \$ pour le nettoyage des lieux et du matériel, les mesures temporaires et la remise en état du chalet ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention de l'intervention favorable du Service des finances :

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser la réclamation de 115 940,85 \$ pour la remise en état du chalet du parc Poirier.
- 2.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser le virement budgétaire.

ADOPTÉ.

CA14 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058028 relatif à l'utilisation des surplus pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080422 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 2 juillet 2013 et approuvant la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus à ces projets pour 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU les mesures projetées au Plan de transport en 2014 visant l'acquisition d'équipements, la réalisation d'infrastructures pour l'atténuation de la circulation et/ou d'infrastructures pour assurer une meilleure sécurité pour les piétons, la mise aux normes des feux de circulation sur le réseau local de l'arrondissement et l'installation de nouvelles signalisations;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 450 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2014.
- 2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation détaillés au sommaire décisionnel (certificat du trésorier – CTA1133058028 : 450 000 \$).

ADOPTÉ

CA14 08 0023

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1132314008).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 novembre et le 31 décembre 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Le 7 janvier 2014

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.
ADOPTÉ.

CA14 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

Gala du Cèdre et de l'Érable de la
Chambre de Commerce et d'Industrie Canada-Liban
Le 7 décembre 2013
Un billet à 316,19 \$

316,19 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140664001 : 316,19 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547089 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1615, rue Tassé dans la zone S12-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'une école en empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1615, rue Tassé dans la zone S12-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'une école en empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 7 janvier 2014

CA14 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547099 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA14 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547090 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2351, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'appareils de climatisation en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2351, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'appareils de climatisation en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'enceinte intérieure entourant les climatiseurs soit munie d'une membrane réceptive de façon à éviter la réverbération du bruit et qu'une lettre attestant que le bruit ne sera pas supérieur aux normes prévues soit fournie.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547091 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 35, rue Stinson dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour un bâtiment industriel, un empiètement dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 35, rue Stinson dans la zone B18-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour un bâtiment industriel, un empiétement dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547092 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3020, rue Noorduyn dans la zone H03-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour une habitation unifamiliale jumelée, la distance par rapport à la ligne mitoyenne.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131205);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2013, dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3020, rue Noorduyn dans la zone H03-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour une habitation unifamiliale jumelée, la distance par rapport à la ligne mitoyenne, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547073 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 250, rue Ness dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire et les quais de chargement ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130702);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 7 janvier 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 250, rue Ness dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire et les quais de chargement ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547098 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3036, rue Saint-Charles dans la zone H03-040 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale isolée, un empiètement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131206);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 décembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3036, rue Saint-Charles dans la zone H03-040 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale isolée, un empiètement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547094 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 1615, rue Tassé dans la zone S12-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 4 décembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 1615, rue Tassé dans la zone S12-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 13 décembre 2013, sous réserve de favoriser une plus grande superficie de toiture verte et de fournir les mesures devant être prises pour assurer la sécurité des lieux ouverts.

Le 7 janvier 2014

Les murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de panneaux de béton préfabriqués, de mur rideau avec meneaux anodisés bronze, de mur rideau avec panneaux tympan gris et de panneaux d'aluminium anodisé bronze.

ADOPTÉ.

CA14 08 0033

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547085 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 250, rue Ness dans la zone B14-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130701);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 250, rue Ness dans la zone B14-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement des murs extérieurs sont en maçonnerie Hanson Siera Sandstone et en parement métallique ondulé Vicwest beige.

ADOPTÉ.

CA14 08 0034

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547095 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1495, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. c) de la séance tenue le 4 décembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1495, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, et de reporter l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architectural relatif à l'affichage.

ADOPTÉ.

CA14 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547096 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification du revêtement extérieur de l'habitation unifamiliale isolée située au 3295, rue Beauséjour dans la zone H03-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 4 décembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131102);

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification du revêtement extérieur de l'habitation unifamiliale isolée située au 3295, rue Beauséjour dans la zone H03-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de la pierre Lexa en format brique de couleur blanche pour la façade principale et de la brique de couleur blanc ivoire de la compagnie Hanson pour les murs latéraux.

ADOPTÉ.

CA14 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547097 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 5105, avenue Félix-Leclerc dans la zone I02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 4 décembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 5105, avenue Félix-Leclerc dans la zone I02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, pour la façade principale du bâtiment.

ADOPTÉ.

CA14 08 0037

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547101 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 4 décembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130911);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de baisser la pente de la toiture.

Le 7 janvier 2014

Le revêtement extérieur sera en brique de couleur rouge similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

CA14 08 0038

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1134547087).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA14 08 0039

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels visant à prévoir les critères pour autoriser un usage conditionnel pour une école de meneuses de claques de la classe d'usage services sportif et récréatif du règlement RCA08-08-0001 dans la zone I05-005.

Copie du projet de règlement numéro RCA06-08-0020-6 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1134547087)

CA14 08 0040

Le règlement numéro RCA08-08-0001-69 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1130565005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-69 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA14 08 0041

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-70 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-70 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 7 janvier 2014

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 20 janvier 2014, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA14 08 0042

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement visant à interdire le service à l'auto pour tous les commerces sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

CA14 08 0043

Le règlement numéro RCA14-08-2 autorisant un emprunt de 2 210 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1134322007).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 19 novembre 2013, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt 2 210 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière (CA13 080716);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-2 autorisant un emprunt de 2 210 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ.

CA14 08 0044

Le règlement numéro RCA14-08-3 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1134322008).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 19 novembre 2013, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt 4 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics (CA13 080717);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-3 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ.

CA14 08 0045

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950060 recommandant au Conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279 et ses amendements).

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que le règlement 1279 et ses amendements concernant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent doit être modifié afin de refléter le partage de coûts entre les participants actifs et la Ville et aussi afin de clarifier certains éléments relatifs à la prestation additionnelle ainsi qu'au rachat d'années de service par un participant de retour au travail après avoir été précédemment remboursé de tous ses droits dans le régime.

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation a été augmenté pour faire suite à un vote majoritairement favorable des participants actifs répondant ainsi à une proposition du Comité de retraite de Saint-Laurent en regard de l'évaluation actuarielle qui leur avait été préalablement soumise et qui a été présentée à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada, par la suite;

ATTENDU que ce nouveau taux de cotisation tenait compte des montants requis pour assurer la capitalisation complète des créances de rentes, prestations et remboursements, y compris, le cas échéant, des montants requis pour amortir tout déficit de la caisse de retraite et que ces derniers doivent être assumés dans une proportion de 40 % par les participants actifs et de 60 % par la Ville, sous réserve d'un maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt*;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un participant désirant acheter des années de participation, après avoir été précédemment remboursé de tout ses droits dans le régime, devrait verser la somme requise afférente à ces années telle que déterminée par l'actuaire.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal d'adopter un règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No. 1279) avec les effets rétroactifs lorsque requis.

ADOPTÉ.

CA14 08 0046

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2014.

CA14 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950050 relatif à la nomination d'un chef de section - inspections des bâtiments à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - inspections des bâtiments à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur René Bergeron au poste permanent de chef de section- inspections des bâtiments à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA14 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950059 relatif à la création d'un poste temporaire de préposé au soutien administratif à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

Le 7 janvier 2014

ATTENDU que les opérations de déneigement nécessitent la création d'un poste temporaire de préposé au soutien administratif (PSA);

ATTENDU que ce poste est créé pour six mois durant l'année 2014;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire de préposé au soutien administratif à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, du 1er janvier au 30 avril 2014 et du 1er novembre au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0049

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950048 relatif à la nomination d'un contremaître - aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître - aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Rashed Din au poste permanent de contremaître - aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA14 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950061 relatif à la nomination de deux bibliothécaires à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement des postes de bibliothécaire à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente mesdames Marie-Claude Ratté et Marie Hébert aux postes de bibliothécaire à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA14 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950054 relatif au congédiement d'un fonctionnaire.

ATTENDU l'enquête réalisée par le Bureau du contrôleur générale de la Ville visant un fonctionnaire de l'arrondissement et les conclusions;

Le 7 janvier 2014

ATTENDU les rencontres du 6 et 13 novembre 2013 avec le fonctionnaire visé;

ATTENDU les recommandations de la Division des relations de travail du Service du capital humain;

ATTENDU la consignation des faits au dossier disciplinaire de l'employé ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le congédiement du fonctionnaire portant le matricule numéro 161229999 à compter du 7 janvier 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0052

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 20

Le maire Alan DeSousa souhaite la bienvenue au nouveau commandant du poste de quartier 7, monsieur Daniel Farias.

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs voeux à tous pour la nouvelle année. Il informe l'assemblée que la collecte des sapins s'effectuera du 6 au 24 janvier. Aussi, la population de l'arrondissement est maintenant près de 100 000 habitants.

Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs voeux aux citoyens pour la nouvelle année. Il remercie la Direction des travaux publics pour les opérations de déneigement effectuées récemment. Il invite les citoyens à signaler toute situation louche car l'arrondissement subit des vols de cuivre dans les lampadaires.

La conseillère Michèle D. Biron remercie les employés des travaux publics et offre ses meilleurs voeux à tous pour la nouvelle année.

CA14 08 0053

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA14 08 0054

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
